
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Aides financières

ATTENTION: les dispositifs suivants risquent d'être modifiés au cours de l'année universitaire 2017-2018. Le service des relations internationales informera les étudiants des aides financières à leur disposition pour les mobilités 2018-2019 dès que possible.

ALLOCATION DE MOBILITÉ ERASMUS +

Tous les étudiants (boursiers et non boursiers) ayant été sélectionnés pour partir étudier à l'étranger dans le cadre d'un échange universitaire Erasmus+ et ayant dûment complétés leur contrat de mobilité pourront bénéficier de l'allocation de mobilité européenne qui s'élève à :

200 € par mois pour les destinations suivantes : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni.

150 € par mois pour les autres destinations Erasmus+

AIDE COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide complémentaire régionale de 120 € par mois. La demande doit être faite par l'étudiant 2 à 3 mois avant le départ en se connectant à la plate-forme des Aides Régionales "[téléservices](https://teleservices.poitou-charentes.fr/sub/login-tiers.sub)". [
<https://teleservices.poitou-charentes.fr/sub/login-tiers.sub>]

[Présentation de la procédure à télécharger \[PDF - 134 Ko\]](#) [

/images/medias/fichier/teleservices-procedure-generale_1354618641263.pdf?INLINE=FALSE]

ATTENTION : en conséquence du regroupement régional (Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine), il faut savoir que l'avenir de ce dispositif de financement n'est à ce jour pas confirmé.

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX

Les étudiants qui partent dans le cadre d'un échange à l'étranger (Europe ou hors Europe) continuent de percevoir leur bourse universitaire versée par le CROUS et peuvent, en plus, candidater pour cette aide à la mobilité.

Montant : 400 € par mois. **La commission de répartition des bourses décidera du nombre de mois attribués à chaque étudiant.** Cette bourse peut se cumuler avec l'aide ERASMUS et l'aide Régionale.

[Télécharger le dossier.](#) [DOC - 51 Ko] [

/adminsites/fcktoolbox/fckeditor/editor/http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=13262]

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS NON BOURSIERS (SÉJOURS HORS EUROPE)

Les étudiants qui souhaitent effectuer une période d'études dans un pays étranger, hors Union Européenne, peuvent solliciter cette aide à la mobilité.

Cette bourse concerne uniquement les étudiants ne disposant d'aucune aide dans les dispositifs existants.

Montant variable attribué en fonction de la durée et de la destination.

[Télécharger le dossier.](#) [DOC - 52 Ko] [

/adminsite/fcktoolbox/fckeditor/editor/http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=13262

]

AIDE COMPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENTALE

Il est possible d'obtenir une aide financière complémentaire par démarche personnelle en s'adressant directement au Conseil Général de son département de résidence.

AUTRES AIDES

Pour les séjours en Allemagne :

Il est possible de solliciter l'[Office Franco-Allemand pour la jeunesse](http://www.ofaj.org/) [http://www.ofaj.org/] et l'[Office Allemand d'échanges universitaires](http://paris.daad.de/daad.html). [http://paris.daad.de/daad.html]

Pour les séjours au Québec :

Il est possible de solliciter l'[Office Franco-Québécois pour la jeunesse](http://www.ofqj.org/?calque=0) [http://www.ofqj.org/?calque=0].

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr